



Maladie le premier jour d'un cdi

Par **Valirma**, le **09/06/2019** à **17:52**

Quelles sont les conséquences d'une maladie empêchant un salarié de se présenter le 1er jour d'un cdi?

Report de la période d'essai?

Dénonciation du contrat de travail par l'employeur et sous quelles conditions ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **09/06/2019** à **19:29**

Merci de respecter les CGU du site.

BONJOUR

Si vous avez une période d'essai avec cdi signé, la date de fin de la période d'essai est repoussée de la durée exacte de l'absence pour maladie, mais comme la période n'a pas débuté, l'employeur peut vous adresser un courrier de rupture, car un contrat dont le début d'exécution n' est pas effectué est frappé de nullité.

Par **P.M.**, le **09/06/2019** à **21:40**

Bonjour,

Si l'employeur se rétractait en raison de la maladie alors que vous lui auriez envoyé l'arrêt et que vous puissiez le prouver, il s'exposerait à ce que ce soit considéré comme une discrimination...